GROUPEMENT POUR LA SECURITE

AVIATION CIVILE

BI 2005/03

BULLETIN D'INFORMATION GSAC

Edité par : DGAC FRANCE

Le : 16 FEVRIER 2005

TITRE : CARNET DE MECANICIEN EN AVIATION GENERALE.

OBJET :

L'objet de ce Bulletin d'Information est de mettre un moyen à la disposition des mécaniciens de l'aviation générale pour l'enregistrement de leur formation et de leur expérience acquise dans le cadre de l'activité de l'entretien des aéronefs utilisés en aviation générale.

Le carnet de mécanicien figurant ci-après a été élaboré sur proposition et en concertation avec les Fédérations et Organisations professionnelles et syndicales de l'aviation générale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (CE) N° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participants à ces tâches.

L'usage du carnet de mécanicien et la conservation des documents justificatifs faciliteront la démonstration que les conditions d'accès à la licence de mécanicien au sol sont remplies.

Ce carnet de mécanicien ne répond pas à l'obligation de l'organisme d'entretien à détenir le dossier personnel et les copies de tous les documents qui certifient à la qualification et à l'expérience récente de chaque mécanicien.

CARNET DE MECANICIEN

AVIATION GENERALE

DETENTEUR	
NOM	
PRENOM	

N° LIVRET	
Date d'ouverture	
Date de fermeture	

PRESENTATION DU CARNET

BUT DU CARNET

Remarque importante :

Le carnet de mécanicien aviation générale n'est pas obligatoire, mais il est recommandé. Il sera notamment un moyen d'évaluer l'expérience acquise dans le but de la délivrance des licences européennes dans le cadre de la transition prévue au règlement. Cette délivrance devant intervenir avant le 28 septembre 2008, il est important d'enregistrer dès maintenant l'activité pour en évaluer sa réalité. L'absence de renseignement pourrait nuire à l'établissement des dossiers dans le futur.

Ce carnet est destiné à enregistrer l'expérience acquise dans le cadre de votre activité d'entretien, salarié ou bénévole, sur avions, hélicoptères monomoteurs, ou éléments d'aéronefs, utilisés en aviation générale.

Il sera particulièrement utile pour la délivrance et le maintien de la licence Partie 66.

QUI DOIT LE RENSEIGNER ?

Toute personne, salariée ou bénévole, ayant une activité d'entretien sur aéronef ou éléments d'aéronefs, dans un cadre agréé ou non agréé.

Les personnes ayant déjà un suivi d'expérience dans le cadre du transport aérien (livret du technicien d'aéronefs) peuvent, au choix, utiliser leur carnet actuel ou celui-ci. (Ex. : mécanicien salarié faisant du bénévolat en association).

Les mécaniciens ne délivrant pas l'APRS, peuvent également détenir et compléter un carnet.

COMMENT LE RENSEIGNER ?

Le carnet présenté ci-après est un exemple, mais toute autre forme d'enregistrement est réputée satisfaisante dès l'instant où elle contient les éléments obligatoires.

Selon l'importance de la structure dans laquelle s'exerce l'activité, le maintien à jour du carnet peut être délégué à une personne responsable.

Le carnet étant personnel, dans le cas d'un suivi informatique, il doit pouvoir être imprimé sur papier individuellement pour chaque personne concernée, notamment dans le cas de changement d'employeur ou de cadre d'activité.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS À ENREGISTRER ? (Pages : expérience)

L'expérience peut être reconnue sous la forme :

- de réalisation de tâches d'entretien sur un système de l'aéronef (colonne Exécution et/ou Formation),
- de réalisation d'opérations de contrôles de tâches d'entretien (colonne Contrôle),
- de l'encadrement d'une équipe de mécaniciens en entretien/de conduite d'une visite ou partie de visite, du suivi de la navigabilité (colonne Encadrement),
- de la délivrance d'APRS (colonne APRS)

Une même ligne d'enregistrement peut contenir plusieurs types de tâches (exécution, contrôle, etc.)

Les informations de base de l'expérience à enregistrer sont les suivantes : (**'*'= Mentions obligatoires)**

DATE : * Date de l'intervention

TYPE A/C : * Type aéronef

IMMAT : * Immatriculation de l'aéronef

ATA /ELEMENTS D'AERONEFS (facultatif, voir annexe 1) **TACHES/ INTERVENTION** :* Objet de l'intervention (désignation de la tâche ou description de l'intervention)
Le niveau de détail des enregistrements liés à l'expérience peut être limité afin d'éviter des charges importantes de saisie/rédaction mais doit être suffisant pour pouvoir évaluer globalement votre expérience générale ou sur chaque famille d'aéronefs.

Cas des visites programmées :
- Visite effectuée par une personne seule : indiquer le type de visite
- Visite effectuée par plusieurs personnes : utiliser la codification ATA pour les items de visites (voir annexe 1)

Cas de travaux sur éléments d'aéronefs ou travaux non programmés :
- Utiliser la codification ATA pour chaque tâche.

Cas des tâches de suivi de navigabilité :
- La codification utilisée sera l'ATA 5.

FONCTION : * Type de l'expérience ou fonctions (Formation, Exécution, Contrôle, Encadrement, Suivi de navigabilité APRS)

Si des abréviations sont utilisées, ajouter un lexique de ces abréviations. (Annexe 2 : informations diverses).

Ne peut être notée sur ce carnet, que l'expérience acquise sur aéronefs (ou éléments d'aéronefs) munis d'un CDN normal, spécial ou restreint.

QUAND LE RENSEIGNER ?

Ce carnet doit être rempli au fur et à mesure de l'acquisition de l'expérience. (hebdomadaire, mensuelle, …).
Le début de l'enregistrement peut être antérieur à la publication de ce fascicule dès l'instant où les tâches peuvent être démontrées.

CERTIFICATION DES ENREGISTREMENTS

Les informations doivent être certifiées exactes par le titulaire du présent carnet.
La réalité de l'exécution des tâches doit pouvoir être démontrée à toute personne habilitée par l'autorité.
La certification se fait par apposition de la signature en bas de chaque page ou groupe de pages.

IDENTITE DU DETENTEUR

ETAT CIVIL

NOM		DATE DE NAISSANCE	
PRENOMS		NATIONALITE	

ADRESSE PERSONNELLE

RUE		
VILLE		Signature du titulaire
CODE POSTAL		
PAYS		

FORMATIONS/STAGES

(liés à l'activité de maintenance d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs)

DESIGNATION DE LA FORMATION OU DU STAGE	PERIODE	DUREE	NATURE		CENTRE DE FORMATION
	Début/Fin	Heures	Théorique	Pratique	
Ex : stage MAG	*01/03-02/03*	*140*	*X*	*X*	*IAAG*

EMPLOYEURS
(Le cas échéant)

SOCIETE/ASSOCIATION	LIEU	FONCTION	DATE ENTREE	DATE SORTIE
Ex. : Société ALPHA	*Tours*	*Mécanicien*	*01/01/01*	*31/01/02*
Ex. : Aéroclub de Sologne	*Romorantin*	*Responsable Technique*	*01/02/02*	

EXPERIENCES

(ajouter autant de pages que nécessaire)

*** Mentions obligatoires**

DATE*	TYPE A/C*	IMMAT*	ATA/ Eléments d'aéronefs	TACHE/INTERVENTION*	FONCTIONS*				
					Formation	Exécution	Contrôle	Encadrement	APRS

Certifié exacte le : **Signature :** **N° de pages certifiées :**

ANNEXE 1

Nomenclature partielle ATA

ATA	DESIGNATION
5	Gestion navigabilité
12	Servicing/Entretien courant
21	Conditionnement d'air/Ventilation
22	Pilote automatique
23	Communications
24	Electricité
25	Aménagement cabine
26	Protection incendie
27	Commandes de vol
28	Carburant
29	Hydraulique
30	Protection givrage et la pluie
31	Instruments
32	Atterrisseurs
33	Eclairage
34	Navigation
35	Oxygène
51	Structure
56	Glaces
61	Hélice
62	Rotor principal
64	Rotor de queue
71	Moteur

ANNEXE 2

INFORMATIONS DIVERSES

ANNEXE 3

EXEMPLES

DATE*	TYPE A/C*	IMMAT*	ATA/ éléments d'aéronefs	TACHE/INTERVENTION*	FONCTIONS*				
					Formation	Exécution	Contrôle	Encadrement	APRS
12/05/04	*DR 400*	*F-GMAB*	*32*	*Changement roue TP gauche*	*X*	*X*			*X*
01/06/04	*C 150*	*F-BRAB*	*S/O*	*Visite 100 heures*			*X*		*X*
02/06/04	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*					
03/06/04	*Idem*	*Idem*	*Idem*	*Idem*					
06/09/04	*MS 880*	*F-BREZ*	*12*	*Contrôle pression pneu*		*X*			*X*
Idem	*Idem*	*Idem*	*12*	*Complément huile moteur*					
Idem	*Idem*	*Idem*	*12*	*Complément liquide hydraulique*					
02/02/04	*BE 200*	*F-BRED*	*34*	*Dépannage VHF*	*X*	*X*			*X*
11/12/99	*H300*	*F-GBRF*	*24*	*Dépannage câblage électrique*		*X*			*X*
09/09/04	*BE 58*	*F-GRAD*	*34*	*Installation GPS*		*X*			

Certifié exact le : 01 octobre 2004 **Signature : &** **N° de pages certifiées : 1 à 4**

DATE*	TYPE A/C*	IMMAT*	ATA/ éléments d'aéronefs	TACHE/INTERVENTION*	FONCTIONS*				
					Formation	Exécution	Contrôle	Encadrement	APRS
10/11/02	*RF3*	*F-BROX*	*05*	*Renouvellement CDN*			*X*		
12/12/77	*DH100*	*F-AZAT*	*32*	*Dépannage amortisseur*	*X*	*X*			*X*
01/01/01				*Inventaire magasin*		*X*			
02/02/02			*05*	*Mise à jour documentation*		*X*			
03/03/03	*TB20*	*F-HALA*		*Contrôle visite 200h*			*X*		*X*
10/02/04	*M20*	*F-GGMA*	*05*	*Mise à jour suivi technique*		*X*		*X*	
11/11/04			*61*	*RG hélice*		*X*			*X*
12/02/99			*71*	*Réparation déflecteurs*		*X*			*X*
10/10/01	*MC100*	*F-PARS*	*12*	*Mise en piste*		*X*			
12/11/04	*DR400*	*F-GROC*	*71*	*Point Fixe Moteur*		*X*			

Certifié exact le : 31 décembre 2004 **Signature : &** **N° de pages certifiées : 5**

ANNEXE 4

La création de ce carnet fait suite au recensement effectué en 2004 sur la population des mécaniciens de l'aviation générale ; et permettra de faciliter la constitution des dossiers de demande de licence de maintenance d'aéronefs européenne.

Si vous mettez en œuvre ce carnet de suivi de l'expérience du mécanicien, veuillez informer le GSAC en retournant le formulaire ci-dessous.

Si vous avez des commentaires ou suggestions sur ce carnet et son mode d'emploi, veuillez les noter dans la case commentaires.

NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Date d'ouverture du carnet : _____

Fonction : _____

Commentaires :

A retourner par courrier, fax ou e-mail à :

M Claude Aubert/GSAC
16, Boulevard Winston Churchill 21000 Dijon
Fax: 03.80.74.02.26 - Mail: claude.aubert@gsac.fr